ÉVALUATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE DANS LE CADRE DU SOUS-PROGRAMME

"VIOLENCE A L'ÉGARD DES FEMMES ET VIOLENCE DOMESTIQUE" 2016-2020 (2022)

Questions d'évaluation

Dans quelle mesure les activités du sous-programme :

• sont-elles pertinentes? • ont-elles un impact?

2

3

- sont-elles efficaces?
- présentent-elles une valeur ajoutée ?



Méthodologie



1 La Convention d'Istanbul est un document fondateur qui repose sur un consensus fragile

Atouts et pistes pour progresser

La Convention d'Istanbul, son suivi et les programmes de coopération entraînent peu à peu des progrès

L'approche holistique de la violence à l'égard des femmes et la violence domestique nécessite un apprentissage et une coordination continus

Le sous-programme doit mieux cibler son action, en s'appuyant sur les atouts du Conseil de l'Europe en matière d'innovation juridique

RECOMMANDATIONS

Fonctionnement interne

- Fournir des informations plus claires sur les liens entre les constatations du GREVIO et les recommandations du Comité des Parties
- Inviter les pays signataires aux sessions du Comité des Parties
- Augmenter le financement du secrétariat

Promouvoir la ratification de la Convention d'Istanbul

- Redynamiser les mécanismes internes de consultation et de coordination
- Élaborer une stratégie de lutte contre la désinformation et les discours antigenre
- Dialoguer avec d'autres organisations internationales

Problèmes émergents et "normes souples"

- Suivre avec attention les lacunes constatées dans les pratiques et mettre plus l'accent sur la collecte des pratiques nouvelles
- Mettre à jour les normes de 2008 pour les services de protection
- Coopérer en faveur de plateformes de dialogue multi-pays

Approche holistique

- Se concentrer davantage sur les liens entre les quatre piliers de la Convention d'Istanbul
- Étudier l'élaboration de lignes directrices sur la collecte de données concernant la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

